



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEISPOLSHEIM
6 rue du Maire François Nuss – BP 30433 GEISPOLSHEIM 6 67412 ILLKIRCH CEDEX
TEL : 03 90 29 72 72 – FAX : 03 88 68 65 45
e-mail : mairie@geispolsheim.fr – site internet : www.geispolsheim.fr

DÉROGATION SCOLAIRE

(enfant non domicilié à Geispolsheim ou domicilié dans l'autre quartier de Geispolsheim)

Le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives nécessaires est à faire parvenir à la Mairie de Geispolsheim avant le **3 avril 2026**. Au-delà de cette date, la Ville ne pourra pas garantir de réponse avant la rentrée scolaire de septembre.

La demande de dérogation est une procédure d'exception. Elle est traitée par la Commission scolaire et ne peut être accordée que si les motifs sont reconnus recevables et dans la limite des places disponibles.

Il est porté à l'attention des parents :

- Aucune subvention pour les classes de découverte ne sera accordée. (délibération N° 99/09 du 26 octobre 2009).
- En cas d'inscription aux activités périscolaires (cantines et accueil en dehors des heures scolaires) un tarif majoré de 20 % sera appliqué.

Un avis favorable de la demande de dérogation ne vaut pas une acceptation au périscolaire.

Les familles concernées ne seront pas prioritaires puisqu'elles ne sont pas dans leur école d'affectation, et ce durant la durée de la dérogation.

Ecole sollicitée :

Ecole maternelle « Les Coquelicots » – 10 rue de l'Ecole – Geispolsheim Village

Ecole maternelle « Le Petit Prince » – 1 rue Hector Berlioz – Geispolsheim Gare

Niveau : Petits Moyens Grands

Ecole élémentaire Saint-Exupéry – 3 rue du collège – Geispolsheim Village

Ecole élémentaire de la Gare – 7 rue Pasteur – Geispolsheim Gare

Niveau : CP CE1 CE2 CM1 CM2 ULIS

Date de rentrée : |_____| |_____| |_____| |_____| |_____|

Périscolaire (à titre informatif) : oui non

ENFANT

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : |_____| |_____| |_____| |_____| |_____|

à _____

Sexe : masculin féminin

Nationalité : Française UE Autre

Ecole fréquentée par l'enfant : _____

PARENTS

Parent 1

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Parent 2

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Situation familiale Marié(e) Pacsé(e) Concubinage Divorcé(e) ou séparé(e) Monoparentale Veuf(ve)

DECISION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE GEISPOLSHEIM :

AVIS FAVORABLE

AVIS DÉFAVORABLE

REMARQUES : _____

Date : |_____| |_____| |_____| |_____| |_____|

Signature et cachet de la Commune : _____

Pièces à joindre :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec filiation
 - Pièce d'Identité du représentant légal
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Attestation de l'employeur (s'il s'agit du motif de la dérogation)
 - En cas de garde par une tierce personne (assistante maternelle, grands-parents) : justificatif de domicile de cette personne
 - Tout autre justificatif que vous jugerez nécessaire pour motiver votre demande

Motif de la demande de dérogation :

Avis du Maire de la Commune de résidence : (à compléter avant le dépôt du dossier)

Favorable

Défavorable

Remarque :

Date : | | | | | | | | | |

Signature et cachet de la Commune :

Engagement des parents

Le ou les parents déclare(nt) sur l'honneur que tous les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et s'engage(nt) à signaler à la Commune de Geispolsheim ainsi qu'à la Direction de l'école, tout changement de domicile ou de situation en cours d'année scolaire.

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié encourt des peines prévues aux articles L. 433-19 et L 441-7 du Code Pénal.

Code Pénal.
Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L. 313-1 et L. 313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

Geispolsheim, le | | | | | | | | | |

« Lu et approuvé » à écrire de manière manuscrite Parent 1 ou tuteur-trice (signature)	« Lu et approuvé » à écrire de manière manuscrite Parent 2 ou tuteur-trice (signature)
---	---

Rappel : en vertu de l'article 375-2 du code civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait un acte usuel de l'autorité parentale. L'inscription scolaire constitue un acte usuel.